



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 26

Le 27 juin

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil  
Municipal en date du  
21.06.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELA, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h45) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivé à 18h15), Frédéric BOURGET.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON

---

N° D\_2024-06-27-10

### Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du 22 février 2024 adoptant le budget prévisionnel 2024,

Vu la délibération du 18 avril 2024 adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 juin 2024,

Considérant la notification reçue en avril de la Fiche dotations communes 2024 par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) à intégrer au budget

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessous.

Cette décision équilibrée à

- **+ 430 682,00 € en fonctionnement**
- **+ 211 406,00 € en investissement**

Elle prend en compte les charges et recettes imputables aux syndicats (SMI et SIAL) et au budget annexe adduction d'eau potable (AEP) après leur dissolution, ainsi que le produit fiscal au titre de la dotation globale de fonctionnement notifié par les services fiscaux en avril. Ce dernier est supérieur de 40 000 € au montant inscrit au budget primitif adopté le 22 février 2024.

	M57	2024	2024	écart
Détail	Nature	BP	Fiche dot DGCL	fiche -bP
Dotation élu local (DPEL)	742		163	163
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire	74111	620 725	614 510	-6 215
DSR (bourg centre)	741121	399 735	392 504	-7 231
DSR (péréquation)	741121	160 265	180 840	20 575
s/ total DSR	741121	560 000	573 344	13 344
Dotation nationale de péréquation (DNP)	741127	30 500	63 290	32 790
<b>D.G.F. montant total</b>		<b>1 211 225</b>	<b>1 251 307</b>	<b>40 082</b>

Ces ressources supplémentaires permettent de réduire le recours à l'emprunt et d'augmenter les crédits en investissement (*étude de renaturation de la vallée du Lopic et convention avec le SDEF pour l'effacement des réseaux allée de la croix*).

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

		<b>Equilibre en fonctionnement :</b>		<b>430 682,00 €</b>
<b>dépenses fonct</b>	<b>compte</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>BP+DM1+DM2</b>
autres	65888	163 700,00	196 100,00	359 800,00
virement prév	.023	5 901 250,00	234 582,00	6 135 832,00
<i>vérif. cumul dép.fonct. :</i>		<i>6 064 950,00 €</i>	<i>430 682,00 €</i>	<i>6 495 632,00 €</i>
		<b>Equilibre en investissement :</b>		<b>211 406,00 €</b>
<b>recettes fonct</b>	<b>compte</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>BP+DM1+DM2</b>
recettes except	75888	591 999,94	350 600,00	942 599,94
Dotation forf. Commur	74111	620 725,00	- 6 215,00	614 510,00
Dot. Solidarité Rurale	741121	560 000,00	13 344,00	573 344,00
Dot. Natio. Péréquatio	741127	30 500,00	32 790,00	63 290,00
Dot. Aux élus locaux	742		163,00	163,00
Prod immo. (tx en régie)	722	130 000,00	40 000,00	170 000,00
<i>vérif. cumul rec.fonct. :</i>		<i>1 933 224,94 €</i>	<i>430 682,00 €</i>	<i>2 363 906,94 €</i>
<b>invest dépenses</b>	<b>compte</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>BP+DM1+DM2</b>
Terrains bâtis	2115	152 430,00	28 056,00	180 486,00
Bâtiments scolaires	21312/040	36 000,00	11 000,00	47 000,00
Autres bâtiments publi	21318/040	94 000,00	29 000,00	123 000,00
Etude renaturation du	226		63 000,00	63 000,00
Kervignounen	228	-	2 100,00	2 100,00
Effac. Réseaux allée de	231	200 000,00	78 250,00	278 250,00
<i>vérif. cumul dep.inv. :</i>		<i>482 430,00 €</i>	<i>211 406,00 €</i>	<i>693 836,00 €</i>
<b>invest recettes</b>	<b>compte</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>BP+DM1+DM2</b>
virem prev sect fonct	.021	5 901 250,00 €	234 582,00 €	6 135 832,00 €
emprunt	1641	710 608,91 €	- 23 176,00 €	687 432,91 €
<i>vérif. cumul rec.inv. :</i>		<i>6 611 858,91 €</i>	<i>211 406,00 €</i>	<i>6 823 264,91 €</i>

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice prévisionnel 2024 équilibrée à :
  - + 430 682,00 € en fonctionnement
  - + 211 406,00 € en investissement
  
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 27 juin 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE

